



HERBICIDE maïs*

*Cf. tableau des usages.

Equip®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, inférieur à 1% Naphthalène

Classification RAC : 2

Formulation : suspension concentrée huileuse

Numéro AMM : 2000301

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : foramsulfuron
Teneur : 22.5g/l, soit 2.34% (m/m)
Famille chimique : sulfonylurées
Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactate synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active : isoxadifen-éthyl
Teneur : 22.5g/l, soit 2.34% (m/m)
Famille chimique : chinolines
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

EQUIP est un herbicide de post-levée de la culture du maïs qui contrôle les graminées et les dicotylédones.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Préparation de la bouillie

Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon d'EQUIP et verser la dose nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve et agiter. Maintenir en agitation modérée pendant la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| PROTECTION DES INDIVIDUS POUR LA TRAITEMENT | | INFORMATION SUR LES DÉCHETS | |
|---|-------------|-----------------------------|-----------------------------|
| APPROPRIÉ | INAPPROPRIÉ | PROTECTION DES INDIVIDUS | INFORMATION SUR LES DÉCHETS |
| GANTS EN NITRILE NF EN 374-1/BSI référencés NF EN 16523-1+A1 (pour A) ou NF EN 16523-1+A2 (pour B ou C) | | Réutilisables | Éliminables |
| ÉPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN 12766/1 | | | |
| ÉPI PARTIEL Masque de tête à masque longues volutes, visage, à trou (P2) | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE conforme à la norme C | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Désinfectante (EN 1410) équipée d'un filtre ATEX (EN 14307) | | | |

Il convient de consulter le tableau pour le choix de protection. Se reporter aux recommandations de protection individuelle pour déterminer les éléments de protection nécessaires.

* Attention ! Un T2000 est nécessaire pour déverser ce déchet dans un émissaire collectif.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- vider et rincer 3 fois les emballages au moment du remplissage de la cuve.

- ne pas pulvériser trop près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque. La vidange du fond de cuve et le traitement des effluents phytosanitaires doivent se faire conformément à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau.

De retour à l'exploitation agricole, sur une aire de lavage sécurisée, remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant spécifique. Mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le



vidanger.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des

Classes de danger

Danger principal

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Danger secondaire

- - non concerné par un classement

Danger tertiaire

- - non concerné par un classement

caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturelles, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P3391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/recipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient de l'isoxadifen-éthyl. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Pour prévenir une aspiration du produit avalé, maintenir en position latérale de sécurité.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 30°C

N°ONU : 3082

Tableau des usages et doses autorisées



| Culture | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---------------|---|----------|--|--|---|
| Maïs grain | Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles) | 2.66l/ha | 1 trait./campagne | 100 | 1a |
| Maïs fourrage | Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles) | 2.66l/ha | 1 trait./campagne | 60 | 1a |

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation de la préparation, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres polliniseurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/rmls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées sur les cultures de maïs grain et maïs fourrage.

| Adventices très sensibles Eff. > à 95% | Adventices sensibles Eff. entre 85 et 94% | Adventices moyennement sensibles Eff. entre 70 et 84% |
|--|---|---|
| Amarante réfléchie, Datura stramoine, Mercuriale annuelle, Morelle noire, Mouron des oiseaux, Pâturnin, Panic pied de coq, Stellaire, Pourpier commun. | Chénopode blanc, Arroche étalée, Matricaire, Chénopode hybride, Digitaria (levée à 3F). | Digitaria (>3F), Renouée persique. |

Traitements

Dose(s) préconisée(s)

Maïs grain et fourrage : 2,66 l/ha

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Stade d'application : EQUIP s'utilise en postlevée de la culture de maïs du stade 2 feuilles au stade 8 feuilles.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Classification HRAC

2 - Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Application (matériel, pression)

- Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (150 à 400 L/ha).
- Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 bars.
- Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit.
- Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage
- Nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

- Traiter par temps calme. Eviter la dérive de pulvérisation.

- EQUIP doit être utilisé à des températures comprises entre 8° C et 25° C au maximum. Après une période de froid (moins de 10°C), en particulier si elle est associée à des précipitations, retarder l'application jusqu'à ce que la culture se soit bien remise. Ne pas appliquer EQUIP sur des cultures affaiblies par le gel ou la sécheresse, les carences minérales ou toute autre cause.

Après traitement



Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs desherbé avec EQUIP selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes :

- à l'automne : blé tendre d'hiver, blé dur, orge d'hiver, seigle
- au printemps suivant : toutes les cultures peuvent être semées

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entièr responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En culture de remplacement, il est possible d'implanter une culture de maïs, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol ou de trèfle violet derrière un labour ou, à défaut, après un travail du sol d'une profondeur minimale de 10 cm. Choisir des façons culturales appropriées de manière à permettre un brassage homogène de la zone travaillée.

Mesures de protections des individus

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | |
|---|---|--------------------------------|-------------------------|----------------|
| | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | NETTOYAGE |
| | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique (*) | À usage unique |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire | | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | ET EPI partiel | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 | | OU Type 3 ou 4 | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾ | | | | |

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Mentions légales

Equip® □ 22.5 g/l forumsulfuron □ 22.5 g/l isoxadifen-éthyl □ AMM n°2000301 □ Détenteur d'homologation : Bayer SAS □ ® Marque déposée Bayer

Danger par aspiration, catégorie 1 □ Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 □ Cancérogénicité, catégorie 2 □ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 □ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



□ □ □ Danger □ □ □ H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
□ H315 - Provoque une irritation cutanée. □ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. □ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Janvier 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)